



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 29 NOV. 2021
---	---

Service : Secrétariat Conseil Municipal

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de signature à Mme Bénédicte FIRMIN, Adjointe au Maire
en l'absence de M. Benoît D'ABBADIE, Adjoint au Maire,
du 29 novembre au 12 décembre 2021 inclus

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.18,
VU l'arrêté n° 1051 du 25 mai 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à
M. Benoît D'ABBADIE, Adjoint au Maire,

VU l'arrêté n° 1331 du 22 juin 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à
Mme Bénédicte FIRMIN, Adjointe au Maire,

CONSIDERANT que M. Benoît D'ABBADIE sera absent du 29 novembre au 12 décembre 2021
inclus,

CONSIDERANT qu'en l'absence de M. Benoît D'ABBADIE, Adjoint au Maire, afin d'assurer le
bon fonctionnement des services, il convient d'attribuer temporairement ses délégations à Mme
Bénédicte FIRMIN, Adjointe au Maire

A R R Ê T É

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE, LE PRÉSENT ACTE PEUT FAIRE L'OBJET, À COMPTER DE SA NOTIFICATION /
PUBLICATION, D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF, DANS LE DÉLAI DE DEUX MOIS.
LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE COMPÉTENTE PEUT ÊTRE SAISIE AU MOYEN DE L'APPLICATION TÉLÉRECOURS CITOYENS ACCESSIBLE À PARTIR DU SITE
WWW.TELERECOURS.FR

ARTICLE 1 : Mme Bénédicte FIRMIN, en sa qualité d'Adjointe au Maire, reçoit pour la période du 29 novembre au 12 décembre 2021 inclus, délégation de signature pour les documents ci-dessous énoncés qui lui seront présentés par le Directeur Général des Services de la Mairie et notamment :

- correspondances nécessaires à la mise en œuvre de la politique municipale, pour le secteur relevant de la délégation de M. Benoît D'ABBADIE,
- contrats et conventions dont la négociation et la signature sont autorisées par délibération du Conseil Municipal, pour le secteur relevant de la délégation de M. Benoît D'ABBADIE,
- arrêtés et décisions relevant de la délégation de M. Benoît D'ABBADIE,
- actes d'engagement de dépenses payables sur facture, dans la limite des crédits ouverts au budget et affectés spécifiquement aux services relevant de la délégation de M. Benoît D'ABBADIE,
- actes relevant de l'application de la législation et de la réglementation nationale dans le domaine de la délégation de M. Benoît D'ABBADIE,
- actes relevant de l'application des règlements institués par arrêtés du Maire ou délibérations du Conseil Municipal, dans le domaine de la délégation de M. Benoît D'ABBADIE.

ARTICLE 2 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

29 NOV 2021



Robert MENARD



Pour ampliation et par délégation de signature
Aurélie JASSE